

J.-L. Baudouin, Yvon Renaud, *Code civil annoté*, vol. 4, C.c.d. art. 400 à 459, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 321 pages, ISBN 2-89127-159-9  
Jacques Bellemare, Louise Viau, *Recueil d'arrêts en preuve pénale 1989*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1989, 690 pages, ISBN 2-920376-26-8  
Emmanuel Didier, *Langues et langages du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 477 pages, ISBN 2-89127-156-4  
Formation Professionnelle du Barreau du Québec — 1988-1989, *Droit Pénal*, vols. 10, 11, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1989, vol. 10, 296 pages, ISBN 2-89073-657-1, vol. 11, 259 pages, ISBN 2-89073-658-X  
J.Y. Fortin, B. Boucher, *Aide-mémoire 307-Insolvabilité commerciale et personnelle*, 1<sup>re</sup> édition, Montréal, Centre de documentation Juridique du Québec Inc. et Wilson & Lafleur/Martel Ltée, 1990, 138 p., ISBN 2-920831-15-1  
André Lucas, *Code Civil 1990*, Paris, Éditions Litec, 1990, 1628 pages, ISBN 2-711-1050-8  
*Mélanges dédiés à Dominique Holleaux*, Paris, Éditions Litec, 1990, 436 pages, ISBN 2-7111-0957-7  
Jean-Pierre Sénécal, *Le partage du patrimoine familial et les autres réformes du projet de loi 146*, Manuel du praticien, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 223 pages, ISBN 2-89127-140-8  
Ernest Caparros, Daniel Roussy, Charles Malone et Gilles Renaud

---

Volume 21, numéro 4, décembre 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1058218ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1058218ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Caparros, E., Roussy, D., Malone, C. & Renaud, G. (1990). Compte rendu de [J.-L. Baudouin, Yvon Renaud, *Code civil annoté*, vol. 4, C.c.d. art. 400 à 459, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 321 pages, ISBN 2-89127-159-9 / Jacques Bellemare, Louise Viau, *Recueil d'arrêts en preuve pénale 1989*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1989, 690 pages, ISBN 2-920376-26-8 / Emmanuel Didier, *Langues et langages du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 477 pages, ISBN 2-89127-156-4 / Formation Professionnelle du Barreau du Québec — 1988-1989, *Droit Pénal*, vols. 10, 11, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1989, vol. 10, 296 pages, ISBN 2-89073-657-1, vol. 11, 259 pages, ISBN 2-89073-658-X / J.Y. Fortin, B. Boucher, *Aide-mémoire 307-Insolvabilité commerciale et personnelle*, 1<sup>re</sup> édition, Montréal, Centre de documentation Juridique du Québec Inc. et Wilson & Lafleur/Martel Ltée, 1990, 138 p., ISBN 2-920831-15-1 / André Lucas, *Code Civil 1990*, Paris, Éditions Litec, 1990, 1628 pages, ISBN 2-711-1050-8 / *Mélanges dédiés à Dominique Holleaux*, Paris, Éditions Litec, 1990, 436 pages, ISBN 2-7111-0957-7 / Jean-Pierre Sénécal, *Le partage du patrimoine familial et les autres réformes du projet de loi 146*, Manuel du praticien, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 223 pages, ISBN 2-89127-140-8]. *Revue générale de droit*, 21(4), 761–767. <https://doi.org/10.7202/1058218ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## NOTULES\*

---

**J.-L. BAUDOIN, Yvon RENAUD, *Code civil annoté*, vol. 4, C.c.d. art. 400 à 459, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 321 pages, ISBN 2-89127-159-9.**

Il s'agit de la suite du *Code civil annoté* que les auteurs avaient publié en 1988-89 (voir (1989) 20 *R.G.D.* 577-578). Ce volume correspond au livre II du *Code civil du Québec* dont les auteurs nous avaient déjà offert une première édition annotée en 1984 (voir (1985) 16 *R.G.D.* 417).

Les auteurs nous informent que la mise à jour de cette édition a été arrêtée le 30 juillet 1989. Cela veut dire qu'ils ont eu à peine le temps d'insérer les modifications introduites par la *Loi modifiant le Code civil du Québec et autres dispositions législatives afin de favoriser l'égalité économique des époux* (L.Q. 1989, c. 55, connue par la loi n° 146), mais non de procéder à une restructuration des abondantes annotations à la prestation compensatoire qui sont restées, orphelines d'articles en vigueur, rattachées à une disposition abrogée, alors que les nouveaux articles ne comportent aucune annotation, ni même les renvois aux articles abrogés.

Ce sont les risques du métier lorsque le législateur, avec la vitesse de l'éclair, introduit des modifications dans le Code, ce pauvre *Code civil du Québec*, si jeune et déjà si meurtri! Toutefois, certains inconvénients auraient pu être palliés si les nouvelles dispositions, notamment dans le cadre de la prestation compensatoire, avaient comporté une indication quelconque aux articles abrogés. Dans un domaine dont la jurisprudence est si importante, la piste au lecteur aurait été de mise. Par ailleurs, il aurait fallu retoucher aussi quelque peu les annotations

se rattachant à d'autres articles modifiés, par exemple les articles 455 et 499, afin de pas induire le lecteur en erreur lorsque la modification introduite contredit le contenu de l'annotation jurisprudentielle.

En rapport avec la bibliographie, et indirectement avec l'apport de la doctrine, le commentaire que nous avons formulé pour les volumes précédents, selon lequel la bibliographie établie à la fin de chaque chapitre ouvrirait des portes peut-être trop larges, s'applique davantage à ce volume, puisqu'elle n'est plus à la fin de chaque chapitre, mais à la fin du Code et avant les annexes. Il s'agit de la bibliographie de la première édition, complétée, mais sans y apporter le soin requis. C'est ainsi, par exemple, que des recensions d'ouvrages sont rapportées dans la catégorie des articles de revues, alors que les livres recensés n'apparaissent pas insérés dans leur catégorie.

D'une utilité certaine, par l'abondante jurisprudence normalement fort bien répertoriée, l'ouvrage apparaît, au moment de sa publication, un peu vieilli, en partie parce que le législateur ne nous laisse pas de répit, mais aussi, parce que dans les mises à jour de l'édition précédente, et cela s'explique dans un ouvrage de cette envergure, on a manqué de souffle.

L'ouvrage est complété par une annexe de textes législatifs généralement utiles, notamment les dispositions transitoires, par une bonne table de jurisprudence et un index avec renvoi aux articles, lequel ne semble pas avoir pu tenir compte des modifications introduites au Code le 1<sup>er</sup> juillet 1989.

E.C.

---

\* Ces notules ont été préparées par Ernest Caparros, Charles Malone, Gilles Renaud et Daniel Roussy.

**Jacques BELLEMARE, Louise VIAU, *Recueil d'arrêts en preuve pénale 1989*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1989, 690 pages, ISBN 2-920376-26-8.**

Deuxième édition d'un ouvrage paru en 1983, le *Recueil d'arrêts en preuve pénale* a été conçu avec l'idée d'en faire un instrument pédagogique complémentaire mais très efficace à tout cours de preuve pénale. Cette seconde version s'imposait car un nombre d'arrêts importants de la Cour suprême, grandement inspirés par la *Charte canadienne des droits et libertés*, a considérablement modifié le droit à un point tel où la première édition était devenue presque inutilisable. On ne pouvait passer outre l'important arrêt *Collins* (critères de l'article 24(2) de la Charte) ou l'arrêt *Clarkson* (règles sur la confession).

Les arrêts étant disposés en ordre alphabétique, la recherche d'un arrêt particulier est d'autant plus facilitée par le plan analytique proposé en page VII. Divisé en quatre grandes parties, le plan démontre de façon habile la fonction hautement pédagogique de l'ouvrage qui en fait un instrument de choix pour l'étudiant de droit. En partant du procès, on voit successivement

son déroulement et les règles concernant les directives au jury, on passe par l'admissibilité de la preuve où s'enchaînent la preuve de personnalité, la preuve d'opinion et le ouï-dire, le tout étant suivi des modes de preuve, soit la preuve testimoniale, documentaire et matérielle, pour finir avec la protection des témoins et le droit au secret.

Nous nous retrouvons finalement avec un livre contenant les 37 arrêts les plus importants de l'heure sur la preuve en matière pénale. Auteurs reconnus en la matière, complexité du domaine ramenée à une étude structurée des principaux arrêts, pertinence des écrits en évitant le superflu, le volume ne manque certes pas de qualités mais à la vitesse à laquelle le droit évolue dans le domaine de la preuve pénale (et oui, il faut bien y trouver un défaut à notre Charte!), une autre version sera à refaire l'an prochain. Nous n'avons qu'à penser à l'arrêt *Hébert*, fraîchement sorti de l'antichambre de la Cour suprême, traitant du droit au silence garanti à l'article 7 de la Charte et qui sera certainement à inclure dans la prochaine édition de cet ouvrage.

**D.R.**

**Emmanuel DIDIER, *Langues et langages du droit*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 477 pages, ISBN 2-89127-156-4.**

Le but de cet ouvrage est de présenter une image réaliste de la richesse de formes et de significations du langage juridique au Canada, tout en contribuant au progrès des travaux de la très récente école de jurilinguistique canadienne. L'auteur, administrateur à la Banque du Canada et ancien professeur à l'École de droit de l'Université de Moncton, adopte une approche qui déborde le cadre strictement juridique pour tenir compte de considérations d'ordre philosophique, historique et linguistique. Il estime en effet que tous ces aspects se complètent et qu'ils sont tous essentiels à l'étude du langage juridique.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres. Les deux premiers sont consacrés à l'étude des caractéristiques internes (Chap. 1) et externes (Chap. 2) du langage juridique, car celles-ci viennent différencier le langage du droit du langage ordinaire. L'auteur y analyse le vocabulaire, la syntaxe et le style du langage du droit au Canada, en retenant comme fil directeur son caractère bilingue et bijuridique, et nous initie aux règles tout à fait particulières auxquelles obéissent la structure et l'organisation des textes juridiques. Le troisième chapitre porte sur les « nouvelles langues du droit »: la common law en français et le droit civil en anglais. On y retrouve un historique de ces deux systèmes ainsi qu'un exposé sur les aspects juridiques, linguistiques et techniques de la traduction. L'auteur insiste, dans

un deuxième temps, sur les réalisations multiples de ces deux systèmes. Le chapitre 4, intitulé «L'avenir des langues du droit», traite des perspectives d'avenir de la jurilinguistique: le développement de nouvelles techniques de rédaction législative, la coordination des méthodes et des institutions créatrices de langage, le progrès de la science de la terminologie et l'apport de l'intelligence artificielle constituent des impératifs que l'auteur souhaite voir réalisés. Finalement, le chapitre 5 est consacré aux normes linguistiques d'origine juridique: on y retrouve des développements particulièrement intéressants sur le statut et les fonctions de l'Office de la langue française au Québec.

La table des matières, très détaillée, facilite la consultation de ce pré-

cieux ouvrage. Il contient également une bibliographie considérable qui répertorie plus de six cents titres se rapportant au langage juridique. Ces atouts indéniables ne peuvent, en revanche, compenser entièrement l'absence d'index que nous nous devons de souligner.

L'ouvrage, concis et exhaustif, s'adresse au linguiste et au traducteur tout autant qu'au juriste. Bien que de lecture parfois aride (on pense au chapitre 2), cette étude se révélera néanmoins indispensable à tous ceux qui, à l'instar de Platon (tel que cité par l'auteur) savent que «la connaissance des mots conduit à la connaissance des choses».

C.M.

**FORMATION PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC — 1988-1989, *Droit Pénal*, vols. 10, 11, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1989, vol. 10, 296 pages, ISBN 2-89073-657-1, vol. 11, 259 pages, ISBN 2-89073-658-X.**

Le droit pénal couvre un ensemble considérable de concepts et de règles juridiques. Ainsi la Formation professionnelle du Barreau a-t-elle jugé bon d'y consacrer deux volumes, les dixième et onzième d'une série de onze. Les ouvrages en question comportent 15 titres qui traitent de l'ensemble des principes directeurs du droit pénal.

Le volume 10 comporte huit titres. Le titre I, signé par M<sup>e</sup> Jacques Letellier et monsieur le juge Bernard Grenier, est consacré aux perquisitions, à la comparution et à la réoption. Il traite également de la compétence des tribunaux en matière criminelle et pénale et comporte un synopsis des pouvoirs d'arrestation de l'agent de la paix. Dans le titre II, monsieur le juge Grenier présente et analyse les principales règles relatives à l'enquête sur cautionnement et à l'enquête préliminaire. M<sup>e</sup> Gisèle Côté-Harper signe le titre III intitulé «L'audition du procès»: l'auteure présente les différentes étapes du

procès et étudie également certaines règles relatives au témoignage, telles l'assignation, la compétence, la contraignabilité et l'assermentation du témoin. Le titre IV, rédigé par monsieur le juge Tarasofsky et M<sup>e</sup> Hélène Dumont, porte sur le traitement du délinquant sous l'angle de la peine, sa légalité, sa nature, sa justesse, sa détermination et son exécution. Dans le titre V, M<sup>e</sup> Claude Provost présente les principales règles afférentes au complot et aux infractions inchoatives. Ce titre peut être considéré comme une étude de droit pénal spécial des infractions inchoatives. Le titre VI, signé par M<sup>e</sup> Michel F. Denis, traite de l'appel en matière criminelle. L'auteur étudie l'exercice du droit d'appel à la Cour d'appel et à la Cour suprême du Canada. Le «contrôle du processus pénal par le pouvoir judiciaire» est étudié par M<sup>e</sup> Pierre Béliveau dans le titre VII. Ce titre porte sur les recours extraordinaires que sont le *certiorari*, la prohibition, le *mandamus*, l'*habeas corpus* et le *de procedendo*. Dans le titre VIII, M<sup>e</sup> François Doyon présente les éléments constitutifs des infractions contre la propriété.

Le volume 11 comprend les titres IX à XV. Le titre IX, signé par monsieur le juge Jean B. Falardeau et M<sup>e</sup> Louise Viau, résume les principes généraux du droit

de la preuve en matière criminelle. Quant aux déclarations, partie spécifique du droit de la preuve, un titre entier, le dixième, lui est consacré. M<sup>e</sup> François Daviault consacre l'essentiel de son texte à la confession et à son corollaire, le voir dire. Les défenses font l'objet du titre XI. M<sup>e</sup> Louise Viau y présente l'ensemble des moyens de défense reconnus, des défenses procédurales à la défense de nécessité. Étude de droit pénal spécial, le titre XII, de M<sup>e</sup> Bernard Laprade, est consacré à l'étude des infractions contre les personnes. Dans le titre XII, M<sup>c</sup> Gilles Létourneau résume les règles de procédures relatives aux infractions sommaires. L'auteur analyse la procédure applicable en droit fédéral et celle applicable en droit provincial. Les infractions de la route, surtout celles prévues au *Code criminel*, sont analysées par M<sup>c</sup> Diane Labrèche dans le titre XIV. Le titre XV est consacré à l'étude des jeunes contrevenants. Mireille Allaire y présente les différentes étapes du processus judiciaire afférentes au traitement du jeune contrevenant.

Préparés dans le cadre des cours de la formation professionnelle du Barreau, ces volumes atteignent leur objectif, qui est essentiellement pédagogique: présenter et rappeler les notions de base ou les principes directeurs du droit pénal. En cela, ces ouvrages serviront autant le praticien que l'étudiant.

Rédigés par plusieurs auteurs, ces ouvrages ont l'avantage inhérent que comporte l'apport de plusieurs spécialistes: offrir une connaissance claire, précise et succincte de la matière tout en demeurant assez complète et approfondie. En outre, chaque titre peut être considéré comme un texte auto-suffisant permettant ainsi une consultation précise du point de droit recherché. Cet avantage, toutefois, a sa contrepartie: un certain manque de systématisation, d'unité. L'ajout d'un index général pourrait sans doute pallier à ce désavantage. Il est cependant à noter que la table des matières de chaque titre est par ailleurs excellente.

C.M.

**J.Y. FORTIN, B. BOUCHER, *Aide-mémoire 307-Insolvabilité commerciale et personnelle*, 1<sup>re</sup> édition, Montréal, Centre de documentation Juridique du Québec Inc. et Wilson & Lafleur/Martel Ltée, 1990, 138 p., ISBN 2-920831-15-1.**

M<sup>c</sup> Yves Pigeon, Surintendant des faillites, qualifie cet ouvrage de M<sup>es</sup> Fortin et Boucher d'œuvre de pionnier « car encore à ce jour peu nombreux sont les ouvrages de théorie ou de pratique à la disposition des praticiens de langue française » (préface, p. III). Ce fascicule de la Collection Aide-mémoire, par son approche très pratique du sujet, vient donc en partie répondre à un besoin évident en ce domaine. C'est par une présentation simple et concise que les auteurs nous offrent un guide complet indiquant la marche à suivre pour mener à bien tout dossier en matière d'insolvabilité.

Dans la première partie sont analysées tour à tour la situation du débiteur

puis celle du créancier dans un contexte d'insolvabilité commerciale. Le sujet est présenté par étapes: il y est question d'abord de l'entrevue avec le client, des démarches à effectuer, de la rédaction des actes de procédure (cession de biens, proposition concordataire préventive, arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, nomination d'un séquestre intérimaire, etc.), et enfin du rôle des administrateurs (gestes à poser antérieurement à la faillite, conséquences des cas possibles de responsabilité personnelle).

Dans la deuxième partie les auteurs reprennent la même présentation, mais cette fois dans un contexte d'insolvabilité personnelle: le cas d'un débiteur puis celui d'un créancier sont analysés selon les mêmes étapes, soit l'entrevue avec le client, les démarches à effectuer et la rédaction des actes de procédure. Plusieurs divisions du texte ne font ici que renvoyer le lecteur aux divisions correspondantes de la première

partie, évitant ainsi les répétitions inutiles. En annexe de l'ouvrage nous retrouvons des modèles d'actes de procédure (ordonnance de séquestre, ratification de proposition, homologation d'un arrangement, etc.), une série de tableaux qui schématisent certains aspects de la matière (notons, entre autres, un tableau illustrant la modification que la *Loi sur la faillite* apporte à l'ordre de collocation du *Code civil du Bas-Canada*), et finalement, différentes formules utilisées dans les procédures en insolvabilité (pétition en vue d'une ordonnance de séquestre, avis d'audition, affidavits, ordonnance nommant un séquestre intérimaire, citation *Duces Tecum*, etc.).

L'ensemble du texte, très aéré et composé dans un style télégraphique, est divisé en de nombreux titres et sous-titres, suivant ainsi la progression claire et logique des étapes à franchir dans la préparation d'un dossier en insolvabilité. Une table des matières extrêmement détaillée permet, à défaut d'un index analytique, de bien s'y retrouver. Les auteurs font à l'occasion un rappel théorique de quelques notions de base, notamment en ce qui a trait aux fiducies et aux

sûretés, tant en matière commerciale que personnelle (cession de biens en stock, nantissement bancaire ou commercial, crédit-bail, privilèges, etc.). Tout au long du texte, de nombreuses notes font référence aux lois et règlements (aux niveaux provincial et fédéral) et aux arrêts importants s'appliquant à chaque thème particulier. C'est certes là un élément très précieux pour les praticiens, étant donné la multitude de mesures législatives et réglementaires dont il faut tenir compte dans de tels dossiers. À cet égard, il faut souligner cependant qu'il n'y a aucune table des lois, règlements et arrêts cités.

L'étudiant en droit qui s'intéresse au domaine de la faillite et de l'insolvabilité peut certes trouver dans ce fascicule l'occasion de voir l'application pratique des différents concepts qu'il doit assimiler au cours de sa formation; mais cet ouvrage de M<sup>es</sup> Fortin et Boucher se veut avant tout un outil pour le juriste qui a à analyser une situation et à formuler des recommandations à ses clients, respectant en cela les objectifs précis de la Collection Aide-mémoire.

G.R.

---

**André LUCAS, Code Civil 1990, Paris, Éditions Litec, 1990, 1628 pages, ISBN 2-711-1050-8.**

À la 186<sup>e</sup> année d'existence du *Code civil français*, si nous considérons le 21 mars 1804 comme étant le point de départ du «Code civil des Français», André Lucas nous présente une nouvelle édition de la loi fondamentale du droit de France sous la bannière des éditions Litec. L'ouvrage de ce professeur de la Faculté de droit de Nantes ouvre une nouvelle porte à la gamme déjà très complète de publications juridiques offertes par cette maison d'édition. Éditeur des Juris-Classeur, de Juris-Data et de nombreux ouvrages de doctrine en association avec les éditions Techniques, Litec tente le coup avec cette version de Code civil annoté. Et ça réussit.

Avec un avant-propos de Pierre Catala, le volume est doté d'un index alphabétique et d'une table chronologique facilitant le travail du non-initié dans le labyrinthe du droit français. Ce même index alphabétique renvoie aussi aux textes non codifiés publiés en annexe du volume, ce qui pourra permettre une meilleure compréhension des dispositions très techniques du Code civil.

Il n'est donc pas étonnant que l'on ait alors un volume comptant plus de 1 600 pages d'autant plus qu'il est suivi du code de la nationalité française, d'un extrait du *Code des assurances* et finit par une série de textes non codifiés formés de décrets et de lois complétant en partie le texte principal qui est le Code.

Les 2 283 articles du Code civil, à jour au 1<sup>er</sup> juin 1990, ainsi emboîtés

dans cette version de poche avec annotations jurisprudentielles, commentaires pertinents sur cette jurisprudence et textes essentiels de lois connexes liées spécifiquement aux articles visés, sont publiés sous une forme constituant un instrument acceptable pour la pratique et une bonne introduction à la recherche sans pouvoir cependant prétendre réunir tout ce dont un chercheur aurait besoin. D'ailleurs, pour approfondir la recherche, chaque article renvoie à un numéro du *Juris-Classeur civil*, toujours beaucoup plus complet que le présent ouvrage : en effet, on pourrait en avoir besoin pour approfondir notre connaissance surtout en ce qui a trait à la correspondance entre une disposition du Code et un traité international, le Code étant commenté d'une façon telle, que la recherche de concision a rendu cette

chose impossible. Ce dernier point aura eu le mérite de souligner l'aspect pratique des renvois au *Juris-Classeur civil* que les auteurs ont, avec justesse, greffé à chaque article.

Somme toute, il s'agit d'une bonne référence pouvant servir d'introduction à la jurisprudence et aux lois connexes reliées au droit codifié français. Nous pouvons regretter le fait que ce même travail d'annotation ne fut pas répété dans le cas des textes codifiés complétant le Code civil. Ce dernier point jette un peu d'ombre sur cet ouvrage mais n'enlève rien au génie de ce volume qui fortifie une collection de textes législatifs annotés et commentés que les éditions Litec est en voie de constituer.

D.R.

***Mélanges dédiés à Dominique Holleaux, Paris, Éditions Litec, 1990, 436 pages, ISBN 2-7111-0957-7.***

Le présent ouvrage rassemble vingt-huit textes dédiés au grand internationaliste que fut Dominique Holleaux. Surtout connu pour sa thèse *Compétence du juge étranger et reconnaissance des jugements* (Paris, Dalloz, 1970), il consacra la majeure partie de sa vie universitaire au droit international privé. Bien que plusieurs essais réunis dans le cadre de ces *Mélanges* se rapportent à ce domaine, le lecteur y trouvera également des textes touchant au droit comparé, au droit de la famille, au droit fiscal, au droit des biens ainsi qu'à la philosophie du droit. Cette diversité se veut un reflet de la polyvalence et de la curiosité intellectuelle qui ont caractérisé Dominique Holleaux tout au long de sa carrière.

On y retrouve les textes des auteurs suivants : Henri Battifol, « Cadres et orientations dans l'élaboration du droit », Bernard Bouloc, « Le principe de la spécialité en droit pénal international », François Chabas, « La responsabilité du fait des choses en droit argentin », Patrick Chauvel, « La noto-

riété », Pierre-Jean Claux, « Faut-il supprimer le droit de la famille? », Claude Colombet, « Mécénat et propriété littéraire et artistique », Patrick Courbe, « Divorce et conflit mobile », Jacques Foviaux, « *Laudatio et vadimonium*, histoire de la fondation du prieuré Saint-Gabriel au diocèse de Bayeux », Jacques Foyer, « Le Conseil d'État et le conflit des lois », Hélène Gaudemet-Tallon, « La litispendance internationale dans la jurisprudence française », G. de Geouffre de la Pradelle, « Nationalité française, extranéité, nationalités étrangères », Raymond Goy, « La protection du patrimoine culturel chrétien en Turquie », Nicole Guimezanes, « Réflexions sur l'expulsion des étrangers », André Holleaux, « Mort ou renaissance du droit », Bernard Jadaud, « Imposition en France des donations consenties hors de France », Philippe Jestaz, « La réserve de propriété ou la vente éclatée », Paul Lagarde, « *Perpetuatio fori* et litispendance en matière internationale », Yves Lequette, « Le renvoi de qualifications », Pierre Mayer, « Les clauses relatives à la compétence internationale, insérées dans les contrats de travail », Jacqueline Morand-Deville, « Les tribulations d'un citoyen du monde : Thomas Paine », Horatia Muir-Watt, « Remarques sur les

effets en France des jugements étrangers indépendamment de l'*exequatour*», Bruno Oppetit, «Les tendances régressives dans l'évolution du droit contemporain», Jean Patarin, «La double face du régime juridique de l'indivision», Jean Penneau, «Le secret médical de la preuve (ou l'introuvable solution)», Jean François Pillebout, «Observations pragmatiques sur la dette de valeur», Michèle-Laure Rassat, «L'avortement dans les droits français et canadiens», Gilbert Tixier, «L'impôt de solidarité sur la fortune», Geneviève Viney, «L'action en responsabilité entre participants à une chaîne de contrats».

Chaque texte, dont la longueur varie entre quinze et trente pages, ne manquera pas d'éveiller la curiosité du juriste non initié au sujet dont il traite. À titre d'exemple, l'essai de droit comparé de Michèle-Laure Rassat intitulé «L'avortement dans les droits français et canadiens»: on y découvre

avec grand intérêt le contexte dans lequel le Conseil Constitutionnel français fut saisi, en 1975, d'un recours contre la loi française décriminalisant certaines formes d'avortement. L'auteure, en comparant cette décision à celle qui a été rendue par notre Cour suprême en 1988, met remarquablement en lumière les difficultés rencontrées par ces deux juridictions suprêmes, appelées à quelques années d'écart à se prononcer sur un problème de fond débattu avec passion par l'opinion. L'accent est mis sur la «sociologie judiciaire» et la technique juridictionnelle propres à chaque pays.

Le grand mérite de ces *Mélanges* réside dans la diversité des thèmes qui y sont abordés. En cela, l'ouvrage s'adresse aux juristes qui, à l'instar de Dominique Holleaux, ont le goût de la découverte et une certaine aspiration à la polyvalence.

C.M.

**Jean-Pierre SÉNÉCAL, *Le partage du patrimoine familial et les autres réformes du projet de loi 146*, Manuel du praticien, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 223 pages, ISBN 2-89127-140-8.**

L'auteur a joué un rôle assez important avant, pendant et après la réforme du *Code civil du Québec* entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1989. Son ouvrage, l'un des premiers, était à jour au 1<sup>er</sup> octobre 1989. Il comporte deux parties: la première traite du patrimoine familial en quinze chapitres, de portée, longueur, contenu et qualités différents; la seconde, les autres réformes du projet de loi 146, présente ces questions en six chapitres, aussi variés que dans la première partie. L'analyse des réformes se fait en un peu moins de cent cinquante pages. L'ouvrage est complété par des formulaires (pp. 157 à 172), des extraits de lois normalement pertinentes et un index.

Il a le mérite d'être l'une des premières analyses à avoir été publiée dans ce domaine. Le traitement des différents sujets est très irrégulier, allant de simples

paraphrases du texte législatif à des développements assez approfondis. On décèle, cependant, que les arguments derrière ces analyses ne sont pas dus à un raisonnement de civiliste. L'auteur se réjouit, en effet, des lapalissades et des redondances insérées dans le Code par cette nouvelle loi, comme par exemple l'article 524.1 permettant l'analogie entre la communauté de biens et la société d'acquêts, ou des dispositions mentionnant les causes de nullité des contrats ou le recours en responsabilité civile. L'interprétation par analogie a toujours été employée dans le droit codifié et dans ce droit, en outre, les dispositions de portée générale insérées dans le Code n'ont pas besoin d'être reprises ailleurs dans ce même Code. Seule une perception du Code comme un texte de droit statutaire peut conduire à exiger que le législateur dise tout, au risque de nous priver de notre faculté de raisonner. Par ailleurs, on sent l'auteur un peu mal à l'aise dans ses modestes critiques du texte législatif, peut-être parce qu'il se sentait un peu responsable de ce texte.

E.C.